C.R.A.C. N° 72 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie et de l'innovation

Mardi 20 décembre 2016

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré..... 1

Projets et propositions..... 1

Proposition de résolution afin de lutter contre les difficultés rencontrées par les commerçants lors de travaux sur la voir publique, déposée par Mmes Waroux, Moinnet, M. Desquesnes, Mme Simonet, M. Drèze et Mme Stommen (Doc. 506 (2015-2016) N°1)

Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, M. Evrard..... 1

Interpellations et questions orales.....2

Question orale de Mme Stommen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la politique de « clustering »

Intervenants : M. le Président, Mme Stommen, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....2

Question orale de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'avenir du commerce de détail »;

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le développement de sites de ventes en ligne locaux »;

Question orale de M. Evrard à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'étude du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) relative à la disparition de petits commerces »

Intervenants : M. le Président, MM. Onkelinx, Destrebevq, Evrard, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 3

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la situation des anciens travailleurs de Longtain »

Intervenants : M. le Président, Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 6

Question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le prix de l'eau »

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 8

Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'évolution des outils économiques »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....11

Question orale de Mme Ryckmans à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le possible redressement de l'entreprise CP Bourg à Ottignies »;

Question orale de Mme Lambelin à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les licenciements à CP Bourg Ottignies »

Intervenants : M. le Président, Mmes Ryckmans, Lambelin, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 13

Question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le bilan de la mission au Texas »

Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 15

Question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le suivi des recommandations du Conseil de la Politique scientifique »

Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 18

Question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'impact pour les entreprises wallonnes de la création de l'Agence spatiale interfédérale »;

Question orale de Mme Morreale à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le soutien au secteur aérospatial wallon hautement qualifié et performant »

Intervenants : M. le Président, Mmes Simonet, Morreale, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 19

Organisation des travaux (Suite).....23

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 23

Interpellations et questions orales retirées.....23

Liste des intervenants..... 24

Abréviations courantes..... 25

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Présidence de M. Sampaoli, Vice-président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION AFIN DE LUTTER CONTRE LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES COMMERÇANTS LORS DE TRAVAUX SUR LA VOIR PUBLIQUE, DÉPOSÉE PAR MMES WAROUX, MOINNET, M. DESQUESNES, MME SIMONET, M. DRÈZE ET MME STOMMEN (DOC. 506 (2015-2016) N°1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution afin de lutter contre les difficultés rencontrées par les commerçants lors de travaux sur la voir publique, déposée par Mmes Waroux, Moinnet, M. Desquesnes, Mme Simonet, M. Drèze et Mme Stommen (Doc. 506 (2015-2016) N°1).

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Merci, Monsieur le Président, je pense que Mme Waroux a déjà pris contact avec M. le Greffier pour que ce texte soit reporté dans notre arriéré de telle sorte qu'il vienne plus ou moins en même temps que le plan de M. le Ministre. Je formule le vœu que – mais je sais que la réponse sera certainement positive – le plan nous soit présenté dès qu'il aura terminé son parcours.

Je suppose que le plan de commerce n'est pas encore totalement finalisé. On en a déjà vu des annonces. Je suppose donc qu'il avance bien.

Pourrait-on envisager d'avoir sa présentation, Monsieur le Président, dans notre commission ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Il n'y a normalement pas de décret prévu, mais on peut organiser une présentation du plan début de l'année prochaine.

Mme Simonet (cdH). - Merci. Si nous pouvons alors le prévoir lors de nos travaux, car plusieurs commissaires – même extérieurs d'ailleurs à notre commission – étaient intéressés. Ce plan retiendra l'intérêt de plus d'un et de plus d'une.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je partage l'avis du cdH et la sagesse de retirer le texte, même s'il méritait le débat et que l'on ne peut pas faire l'économie du débat à ce niveau-là en ce qui concerne les PME et les indépendants, notamment dans les centres-villes puisque depuis la sixième réforme de l'État, il y a déjà pas mal de temps qui s'est écoulé. Si on a connu une phase transitoire, on sait que les mesures ont été supprimées en 2015.

D'ailleurs, j'observe et je remarque que ce texte avait été déposé dès le printemps de cette année. C'est dire si l'ensemble des parlementaires sont conscients qu'il est urgent de travailler et de mettre en place un dispositif. Effectivement, M. le Ministre a annoncé, il y a quelques jours, son plan Wallonie Commerce où on en décèle quelques grandes lignes dans les médias. Si on pouvait avoir un exposé plus précis de l'ensemble du dispositif, cela permettrait de voir de quelle manière cela s'articule avec certaines idées développées dans le texte d'aujourd'hui et l'ensemble des parlementaires seraient ravis de pouvoir échanger sur ce nouveau dispositif.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Je ne peux que confirmer ce que je viens de dire à l'instant.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Bien entendu, en termes de délai, la balle est dans le camp de M. le Ministre, mais par rapport à nos travaux, devons-nous, sauf si M. le Ministre peut déjà donner une période, passer en Conférence des présidents pour faire valider ? Ou bien

M. le Ministre s'en saisit-il lui-même ?

M. le Président. - C'est une présentation de M. le Ministre et donc, cela devra passer en Conférence des présidents.

M. Evrard (MR). - Y a-t-il une date de prévue ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Non, pas encore.

M. le Président. - A la demande de ses auteurs, l'examen de la proposition de résolution est reportée à une date ultérieure. Je vous remercie.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME STOMMEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA POLITIQUE DE « *CLUSTERING* »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Stommen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la politique de « *clustering* ».

La parole est à Mme Stommen pour poser sa question.

Mme Stommen (cdH). - Monsieur le Ministre, dans la continuité des débats budgétaires, les clusters jouent un rôle important dans le dynamisme économique de la Région et dans la création d'activités en favorisant les partenariats innovants, tant industriels et commerciaux que technologiques.

Pour l'année 2017, un peu plus de 450 000 euros ont été budgétés afin de subventionner les réseaux d'entreprises wallons.

Dans votre exposé général, vous précisiez que la reconduction de trois clusters était envisagée pour 2017, soit les clusters TIC, TWEED et CAP 2020.

Qu'en est-il des autres clusters ? Pourquoi ne sont-ils pas repris ?

Pouvez-vous détailler les subventions accordées à chacun des clusters wallons pour l'année 2017 ?

Des projets relatifs à de nouveaux clusters sont-ils discutés ?

Par ailleurs, nous avons eu l'occasion de revenir sur le bilan qui a été fait de la politique des pôles après dix ans.

Le décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou clusters prévoyait quant à lui, que tous les trois ans, le Gouvernement procèderait à une évaluation externe, menée en partenariat avec le Conseil économique et social de la Région wallonne, de la politique wallonne de mise en réseau ou *clustering*.

Qu'en est-il ? Ces évaluations externes ont-elles été menées ? Quelles sont les conclusions que nous pouvons en tirer ?

Quel est le bilan de la politique de *clustering* et quelles sont les perspectives pour l'avenir ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, à l'heure actuelle, il y a six clusters :

- Le cluster « Infopôle TIC » qui travaille dans le secteur du numérique ;
- Le cluster « TWEED » qui s'occupe des énergies durables ;
- Le cluster « Eco-Construction » qui travaille dans le domaine de la construction écologique ;
- Le cluster « Cap2020 » qui anime le secteur de la construction durable ;
- Le cluster « Plastiwin » qui traite le domaine de la plasturgie ;
- Le cluster « TWIST » qui mène des activités dans les domaines de l'image, du son, et des textes.

En ce qui concerne le budget, 456 000 euros ont été inscrits en moyens de paiement pour l'année 2017 et 864 000 euros en moyens d'engagement.

Chaque cluster reconnu peut prétendre à une subvention de 240 000 euros répartie sur trois ans, pour autant qu'ils présentent des dépenses éligibles à hauteur de 480 000 euros. En effet, ces six clusters sont maintenant subsidiés à 50 %.

Les clusters dont la reconnaissance est renouvelée reçoivent une avance de 16 % du montant total de la subvention. Ensuite ils doivent introduire une déclaration de créance accompagnée des justificatifs et d'un rapport d'activités qui donnent droit à la libération d'une nouvelle tranche de 15 % maximum.

Les moyens financiers inscrits au budget permettront le financement de la reconduction des clusters TIC, TWEED et CAP 2020 dont l'arrêté de reconnaissance se termine respectivement le 31 décembre 2016, 28 février 2017 et 31 mai 2017.

Le cluster TWIST dont l'agrément devait se terminer le 31 août 2016 a été prolongé au 31 décembre 2016 à budget inchangé. Les prolongations pour une nouvelle période de trois ans seront examinées par le Comité d'examen en 2017.

Les triennats d'Eco-Construction et Plastiwin se termineront tous deux le 31 décembre 2017. Une évaluation externe sera menée courant 2017 afin d'envisager une éventuelle reconduction. Tous les clusters restent donc bien actifs en 2017.

Pour en revenir aux clusters « TIC » et « TWIST », un projet-pilote est en cours de finalisation et sera présenté ce jeudi au Conseil des ministres, dans le cadre du Digital Wallonia Hub. Il s'agit de l'action qui a pour objet de soutenir des entreprises potentiellement « championnes » en intégrant les technologies de l'information et de la communication dans leurs processus industriels.

Ces deux clusters ont entrepris un processus de fusion et constitueront une nouvelle entité légale responsable de l'opérationnalisation tout en poursuivant les activités d'animation qu'ils exerçaient précédemment.

Le Digital Wallonia Hub assurera ces missions et assurera une action transversale au service des six pôles de compétitivité pour amener leur expertise, favoriser l'interaction de leurs membres avec les entreprises des pôles et concrétiser ces échanges par l'intégration de développements TIC dans les entreprises des domaines des pôles, ou par le développement de nouveaux services TIC au service des entreprises des pôles.

Pour réaliser ces missions, les deux clusters recevront chacun un financement annuel de 100 000 euros maximum pour exercer les missions définies ci-dessus.

Des projets d'autres clusters ne sont pas à l'ordre du jour. En effet, à l'exclusion d'un projet de regroupement d'entreprises ferroviaires qui a été jugé non suffisamment mature et pertinent, ces derniers mois le comité d'examen du décret Cluster n'a pas reçu de nouvelle demande de reconnaissance. Les six clusters actuellement en activité couvrent, avec les six pôles de compétitivité, la quasi-totalité du tissu industriel et serviciel dans notre Région.

Enfin, la dernière évaluation externe de la politique de *clustering* date de 2011 et était positive. Aucune évaluation externe n'a plus été menée depuis, ceci en accord avec le Comité d'examen. En effet, en globalisant les résultats des nombreuses évaluations individuelles réalisées pour chaque cluster, je peux vous confirmer l'implication de nombreuses entreprises des secteurs concernés et leur intérêt pour le maintien de la politique de *clustering*.

Les différentes évaluations réalisées depuis la mise en œuvre du décret sont disponibles en ligne sur le site www.clusters.be. Cet axe de ma politique industrielle a été présenté par la Direction des réseaux d'entreprises de la DGO6 devant la Commission économie du Conseil économique et social.

La politique de *clustering*, complémentaire à la politique des pôles, permet le renforcement et le développement des coopérations de nature économique, technologique et commerciale entre un nombre important de PME.

Cette politique génère de l'emploi dans des entreprises et permet à des entreprises wallonnes, non intégrées dans des pôles, parce qu'elles peuvent se développer avec peu d'innovation, de continuer leur développement et leur croissance interne.

Les clusters ont notamment permis la mise en place de nouvelles entreprises. Récemment encore, l'éclosion de tout un secteur basé sur l'économie du chanvre, avec la mise en place d'une unité industrielle de défibrage, d'autres projets, notamment les briqueteries artisanales, a pu voir le jour avec une unité de production de blocs.

Voilà ce que je pouvais dire pour répondre à votre question.

M. le Président. - La parole est à Mme Stommen.

Mme Stommen (cdH). - Je ne peux que remercier M. le Ministre pour cette réponse extrêmement complète.

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'AVENIR DU COMMERCE DE DÉTAIL »

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DE SITES DE VENTES EN LIGNE LOCAUX »

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉTUDE DU CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SOCIO-POLITIQUES (CRISP) RELATIVE À LA DISPARITION DE PETITS COMMERCES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de M. Onkelinx, sur « l'avenir du commerce de détail » ;
- de M. Destrebecq, sur « le développement de sites de ventes en ligne locaux » ;
- de M. Evrard, sur « l'étude du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) relative à la disparition de petits commerces ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, le 3 décembre, la presse a publié un article sur l'enquête qu'a menée la SNI auprès de 859 commerçants de détail.

Les résultats montrent que nombre de petits commerçants se sentent à bout et que la santé de leur commerce pose question. Ils seraient 73 % à estimer que leur activité est menacée contre seulement 5 % à avouer que leur commerce est en bonne santé.

Ces chiffres sont interpellants et le problème semble plus particulièrement marqué en Wallonie. Ils seraient, par exemple, 43 % de plus en Flandre à juger leur commerce en bonne santé.

La situation est complexe et le secteur déclare être confronté à de nombreux problèmes tels que le coût du personnel, le manque de parking, la concurrence des grands centres commerciaux, la forte augmentation du commerce en ligne, et cetera. De plus, selon l'INASTI, entre 2010 et 2015, le nombre de commerçants de détail dans notre pays a baissé de 9,4 %. Il s'agit là d'un chiffre à prendre en compte, puisque ce secteur est essentiel pour l'économie et l'emploi.

Ces chiffres vous semblent-ils fiables ? Quelle est votre analyse de la situation ? Avons-nous constaté une amélioration depuis l'entrée en vigueur le 1er juin 2015 de la législation relative à la régulation des implantations commerciales permettant aux villes et communes de soutenir les commerces de proximité et de centre-ville ?

Enfin, malgré le développement du numérique, seulement 16 % des petits commerçants en Wallonie auraient développé une plateforme en ligne. Nous savons que des mesures sont prises au travers de soutiens de la Région, notamment via le Plan numérique. Le site C-Noël est également un plus pour nos commerçants et les produits wallons.

À ce jour, constate-t-on que les commerçants continuent à développer leur commerce électronique ?

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, la Ville de Binche a récemment lancé une plateforme de ventes en ligne locale. Le site référence à ce jour 300 commerçants et offre tous les services d'un site de vente en ligne classique.

Je crois savoir que pour ce faire, la ville a bénéficié d'un subside régional. À combien s'élève-t-il ? Combien de villes et communes ont-elles lancé ce type de site ? Au-delà de la création de ce site, les commerçants reçoivent-ils une assistance et une formation à l'utilisation de cette nouvelle méthode de vente ? Cette démarche initiée par la ville, mais soutenue par la Région fait-elle partie du Small Business Act wallon ou du plan numérique ?

Enfin, quand le plan Commerce nous sera-t-il communiqué ? Je sais que mon collègue a insisté dans le premier point de l'ordre du jour. Quand doit-il être débattu dans cette Commission ?

M. le Président. - La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais m'attarder sur une récente étude du CRISP qui dresse un bilan sur l'évolution du commerce sur une période de 70 ans.

Je conviens que 70 ans, c'est assez surprenant comme portée de l'étude. Cette cible plus particulièrement l'évolution du nombre de commerces de détail et le déclin des enseignes qui sont situées dans certains centres-ville.

Si, en 70 ans, 48 % des commerces ont disparu, l'activité commerciale n'a pas nécessairement suivi la même courbe. Le nombre de magasins a diminué, mais parallèlement, le commerce de détail a quant à lui connu une croissance. C'est le profil des magasins qui a changé.

On sait que différents facteurs influencent cette évolution, notamment l'implantation de grands centres commerciaux, mais aussi les modifications du cadre règlementaire ou des contraintes qui sont liées proprement au commerce.

Le CRISP nous indique que la Région bruxelloise et la Région flamande ont adopté des mesures d'aménagement du territoire qui pourraient réguler l'offre commerciale en centre-ville. On parle, pour la Flandre, d'une politique de limitation de nouvelles surfaces commerciales et, pour la Région bruxelloise, d'une évaluation de densité commerciale par quartiers comme préalable à l'installation de nouveaux commerces.

On le sait, Monsieur le Ministre, en Région wallonne, nous avons adopté un nouveau décret relatif aux implantations commerciales en février 2005. Pensez-vous aujourd'hui, avec un tout petit peu de recul, que ce décret prend suffisamment en compte l'évolution du commerce, notamment en centre-ville ? Souhaitez-vous apporter des mesures au secteur ? Si oui, lesquelles ? J'espère en tout cas que vous allez nous dévoiler quelques éléments de votre plan Wallonie commerce qui vient d'être annoncé.

Sans surprise, l'étude du CRISP nous indique aussi que l'e-commerce va modifier en profondeur le paysage de l'activité commerciale, notamment également l'offre commerciale générale qui approche parfois dans certains endroits de la saturation.

Monsieur le Ministre, quel est votre avis sur la situation ? Les données en votre possession vont-elles également dans ce sens ? Quels sont justement les axes

forts de votre plan Wallonie commerce ? On sait que huit axes ont été annoncés. Merci pour l'ensemble de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Messieurs les députés, comme nous l'avons indiqué de commun accord, je présenterai le plan Commerce au début de l'année prochaine, même si aucune mesure décrétale n'est à ce jour arrêtée.

Tout d'abord, l'emploi dans le commerce wallon va bien. En réalité, l'emploi salarié dans le commerce va bien. En ce qui concerne l'emploi indépendant, nous devons constater une chute importante depuis 2005.

Ces données montrent que le commerce de détail, le petit commerce, disparaît progressivement au profit d'autres enseignes. Cette disparition du petit commerce s'accompagne immanquablement d'une augmentation du nombre de cellules vides dans les centres urbains.

Lorsqu'en 2014, la législation relative aux implantations commerciales a été régionalisée, j'ai souhaité mettre en place une politique permettant de stabiliser le développement des commerces. C'est ainsi que le décret du 5 février 2015 permet de veiller à une régulation active.

Comme je l'indiquais, il y a quelques semaines, à M. Destrebecq, nous constatons déjà qu'un an après l'entrée en vigueur du décret, une nette diminution des dossiers acceptés ainsi que des superficies octroyées.

Néanmoins, la seule mise en place d'une telle législation ne permettrait pas à la Wallonie de renforcer ses commerces de détail. C'est ainsi que j'ai présenté au Gouvernement le programme Wallonie Commerce qui vise, au travers de 8 axes et 36 actions, à développer et soutenir les commerces en Wallonie. Wallonie Commerce, c'est repositionner le commerce de détail au cœur du projet et ainsi l'intégrer dans une dynamique de transformation pour faire face aux nouvelles réalités de notre société au travers de l'innovation, la créativité, le design et le numérique.

Le budget de 30 millions d'euros d'ici 2019, à destination du commerce de détail, auxquels nous devons ajouter des moyens qui existent dans les outils financiers tels que la SOWALFIN.

Différentes actions seront déjà mises en œuvre dès le 1er janvier :

- Creashop : 16 villes pourront dans le courant de l'année prochaine, mettre en place un dispositif visant à soutenir de nouvelles activités commerciales dans leur centre-ville.
- Pop up store : nous allons mettre en place une politique de magasins éphémères afin de permettre aux potentiels futurs commerçants de tester leur concept.
- Commerce connecté est une action de diagnostic de maturité numérique associé à un accélérateur et à des formations. Actuellement initié dans 66 communes, l'objectif est de l'étendre à l'ensemble des communes en Wallonie.
- Chèque de soutien à la création et au développement : le portefeuille des aides régionales de premier niveau s'adresse aux porteurs de projets qui lancent leur activité pour un montant maximal de 37 500 euros sur trois ans, activables pour des services de formation, de conseil et de coaching.
- Soutien financier proposé par les outils : outre les moyens issus du fonds de participation et les moyens logés dans les outils financiers, des mesures de soutien spécifique ont été élaborées au sein de la SOWALFIN en vue de soutenir les commerçants lorsqu'ils doivent faire face à un chantier.
- Affaires à suivre : lancée en 2014, en partenariat avec l'IFAPME et l'UCM, cette plateforme est la première plateforme neutre et indépendante dédiée exclusivement à la transmission de petites entreprises artisanales, de commerces de détail, HORECA, mais aussi de professions libérales. La plateforme compte actuellement 346 annonces publiées et 815 profils repreneurs enregistrés. Le dispositif sera amplifié l'année prochaine.
- E-Commerce continue à progresser et bouleverse le paysage de l'activité commerciale. Ainsi, sur base du Baromètre 2016 de maturité numérique des entreprises, publié par l'Agence du numérique, le nombre de transactions liées à l'e-commerce a augmenté de 20 % en 2015. Malgré cela, 47 % des achats effectués en ligne profitent toujours à des commerçants situés à l'étranger. On estime que pour la Belgique, le manque à gagner est supérieur à trois milliards d'euros.

En 2015, l'e-commerce représentait 7 % du chiffre d'affaires, soit 6,5 milliards d'euros, en progression de 15 % sur une année. Ces résultats doivent être nuancés par le retard important de l'offre d'e-commerce. En 2015, on constatait 15 000 sites de vente. En comparaison, la France en compte près de 180 000. De plus, beaucoup de noms de domaines « .be » sont aussi détenus par des entreprises néerlandaises, 14 %, et françaises, 4 %.

En 2015, 64 % des Belges ont acheté en ligne, soit 75 % des internautes belges. En termes de fréquence, 35 % des internautes belges réalisent désormais au moins un achat en ligne par mois. De même, 10 % des citoyens équipés de smartphones s'en servent aujourd'hui pour leurs achats de biens et services. Là encore, on constate un décalage important entre l'usage croissant de l'e-commerce via mobile et les 15 % des sites web des entreprises. C'est pour cela que des actions telles que commerces connectés sont importantes pour

faire prendre conscience aux commerçants de l'important.

Nous souhaitons, avec ma collègue Éliane Tillieux, créer de l'emploi et redynamiser les centres urbains grâce à un nouveau dynamisme commercial. Je pourrai, début de l'année prochaine, vous expliquer bien plus en détail chaque mesure et ainsi vous préciser où nous voulons amener le commerce dans notre région, dans les années futures.

M. le Président. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je remercie, M. le Ministre de l'initiative qu'il a prise pour valoriser le commerce de détail, et pour le mettre sur les rails du 21ème siècle d'une façon définitive et évidemment pour lutter contre la concurrence avec les grandes surfaces.

C'est extrêmement important afin de lutter contre la désertification des centres-villes. Sachant aussi que les commerces de détail présentent souvent des produits de grande qualité et qu'ils développent aussi les circuits courts qui sont tellement chers au ministre. Tout cela me fait dire que lutter contre la déshumanisation qu'il y a avec les grandes surfaces, cela profite à la sociabilisation entre les personnes.

Les initiatives prises et destinées à pérenniser ces commerces de détail sont vraiment fondamentales. De plus, le syndicat neutre pour indépendants déplore l'absence d'une taxe de solidarité avec les grands magasins. Je pense qu'il va falloir se pencher sur le sujet

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Je voulais remercier M. le Ministre, et lui dire que je suis impatient de voir arriver Plan commerce. Je ne reviendrai pas sur les arguments que M. Onkelinx vient de lister, mais c'est vrai qu'il y en a pas mal. On arrive aujourd'hui à une paupérisation des centres-villes de manière extraordinaire. Je pense que cela doit véritablement être le dossier de la rentrée 2017 parce que cette fameuse paupérisation s'accélère à grande vitesse. Je crois qu'ils en ont grandement besoin.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Effectivement, on décèle dans vos propos, et j'en suis ravi, quelques éléments du Plan Wallonie commerce. Un premier constat, on est finalement à l'aube de 2017 et j'imagine qu'il faut du temps pour mettre tout cela en œuvre, même si vous nous annoncez quelques mesures précises pour le début d'année, notamment avec votre programme Creashop. Il ne faut pas oublier que l'on arrive pratiquement à la fin de la législature, au terme de l'année 2017, et que ce Plan Wallonie commerce était attendu depuis longtemps.

Depuis le début de cette législature, ou en tout cas dans la première moitié de la législature, on a eu droit à ce que je qualifierais d'une inflation planologique. On a des plans qui vont un petit peu dans tous les sens et qui sont parfois teintés d'excellentes intentions, mais qui dans les faits ne trouvent pas à s'appliquer sur le terrain. J'espère en tout cas, notamment dans la présentation que vous nous en ferez, que l'on pourra être totalement rassurés sur la manière dont il sera implanté sur le terrain.

Par rapport aux quelques idées que vous avez mises sur la table, je crois qu'en ce qui concerne les *pop-up store*s, c'est un phénomène de société qui correspond à une forme d'évolution du commerce. On l'avait dit lorsque l'on avait étudié le décret sur les implantations commerciales, on avait signalé l'importance d'être vigilant pour éviter des formes de disparité et une forme de concurrence par rapport à des commerces qui ont pignon sur rue. J'imagine que c'est un aspect que vous avez intégré dans votre réflexion.

J'ai pu entendre au niveau des chèques formation qu'il y avait un dispositif qui allait être mis en place, mais j'ai pu lire dans la presse que c'était uniquement dédié à la transition numérique. Je ne sais pas si c'est de manière plus large que vous envisagez la mesure.

Enfin, j'espère que l'on aura droit également aussi à un dispositif, notamment pour soutenir les indépendants et les petits commerces en cas de travaux.

C'était un débat que l'on aurait dû avoir il y a quelques minutes, mais on en a expliqué les raisons. J'ai également pu comprendre que vous vous orientez notamment vers un partenariat avec les banques permettant de suspendre les prêts durant la période des travaux. Je voudrais vous dire combien on aimerait en savoir beaucoup plus et dans les détails par rapport à toutes ces mesures qui apporteront, j'en suis convaincu, dans la mesure où elles sont implantées correctement sur le terrain, un soutien utile et nécessaire à l'ensemble de celles et ceux qui entreprennent chaque jour, dans un contexte économique en pleine mutation et souvent très difficile.

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA SITUATION DES ANCIENS TRAVAILLEURS DE LONGTAIN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la situation des anciens travailleurs de Longtain ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, on le sait, la paralysie de l'outil durant le passage de M. Jourdain a porté un coup fatal aux laminoirs de Longtain puisque le dernier repreneur, M. Fascella, n'a pas pu relancer l'outil.

C'est un énorme drame pour toute une région qui a vu un de ses derniers fleurons sidérurgiques s'éteindre. Drame pour une région, drame pour des centaines de familles de celles-ci.

Au travers de cette question, je souhaite avant tout revenir sur la situation de M. Jourdain et l'impact que cela peut avoir sur ses engagements envers la SOGEPA.

En effet, il ne vous aura pas échappé que le parquet réclame quelques 20 millions d'euros à M. Jourdain. Connaissant les montages dont ce dernier est capable, n'y a-t-il pas un réel risque d'insolvabilité de l'homme d'affaires au moment du remboursement ?

Au 31 mai 2017, la SA Vieux Waleffe devra avoir remboursé la cession des parts de la SOGEPA dans les laminoirs de Longtain. Quelles garanties avons-nous que le montant sera effectivement remboursé ?

La SOGEPA entretenait des relations extrêmement tendues et difficiles avec M. Jourdain dans le cadre des Jardins d'Annevoie. Pourquoi a-t-elle accepté que le remboursement des parts soit différé ? Pourquoi a-t-elle accepté que cette clause soit prévue dans la convention ?

Le 25 novembre dernier, les anciens travailleurs des laminoirs de Longtain vous ont adressé un courriel reprenant une série de questions. Une réponse à ce courriel leur a-t-elle été fournie ? À quelle date ? Quels éléments de réponse leur avez-vous apportés ?

Lors du premier licenciement des travailleurs, la procédure Renault a-t-elle été mise en œuvre ? Si oui, où en est-elle ? Sinon, pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

Je crois savoir qu'un volet judiciaire est ouvert. Néanmoins, cela empêche-t-il de nouer le dialogue avec les anciens travailleurs de Longtain ?

Monsieur le Ministre, vous le savez, c'est malheureusement un dossier de plus qui touche l'emploi, un dossier de plus qui touche la Région du Centre, un dossier de plus qui est un véritable drame social. Je vous ai interpellé à maintes reprises sur le sujet. Ce dossier, malheureusement, dans le domaine de l'emploi, dans le cadre de l'emploi, est clôturé. J'aurais souhaité ne plus devoir vous interpeller sur ce dossier, car les choses auraient dû bien se passer. A priori, cela n'a pas l'air d'être le cas. Je pense que c'est donc le bon moment pour, ensemble, voir où nous en sommes. Plusieurs dizaines de familles attendent leur juste dû. Je trouve donc totalement anormal qu'à cause d'un vulgaire spéculateur, la situation soit aussi dramatique pour ces familles.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, pour ce qui concerne les Jardins d'Annevoie, il faut indiquer qu'il n'y a plus aucune relation entre la Région et M. Jourdain. Je rappelle que pour les Jardins d'Annevoie, ce qui a abouti à la cession du domaine à un repreneur a permis de céder également à ce repreneur, la créance que la Région détenait à l'égard de M. Jourdain. Il n'y a donc plus aujourd'hui, aucun lien entre notre institution et M. Jourdain.

En ce qui concerne les Laminoirs de Longtain, la Région avait accepté le report du paiement du prix en raison du fait qu'un gage dont la valeur était le double de la créance, permettait d'assurer une sûreté.

Les anciens travailleurs des Laminoirs de Longtain m'ont adressé différents courriels ainsi qu'à la SOGEPA. Les premiers courriels ont été adressés dans la cadre d'une plainte introduite par ces mêmes anciens travailleurs. Une instruction judiciaire est actuellement en cours. Nous laisserons donc cette procédure se dérouler.

Sur le fond, à aucun moment, la Région, au travers nos institutions voire la SOGEPA ne s'est montrée indifférente au sort des travailleurs et nous avons tenté de trouver la solution la moins pénible. De très nombreuses réunions se sont en effet tenues sur le sujet et nous nous sommes toujours montrés prêts à soutenir tout projet de reprise ainsi qu'en témoignent les différentes interventions financières de la SOGEPA dans ce dossier.

La situation sociale des travailleurs découle de décisions judiciaires intervenues dans le cadre des PRJ successives et s'impose *erga omnes*.

Comme j'ai déjà pu l'exprimer par le passé, les missions de la SOGEPA visent à accompagner les entreprises en retournement dans le cadre d'un projet porteur d'avenir et ne peuvent intervenir dans le cadre de plans sociaux.

Enfin, pour revenir aux premiers licenciements, la procédure Renoult n'avait pas été mise en œuvre, étant donné qu'une PRJ, par transfert d'actifs sous autorité de justice, avait été enclenchée.

Le conseil d'administration avait alors privilégié cette voie, compte tenu de la situation de l'entreprise qui ne disposait plus que de deux mois de stock pour survivre et ce, d'autant que le conseil d'administration avait cherché depuis longtemps un repreneur, mais cela

est resté vain.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - J'aurais préféré avoir un peu plus de précisions et de réponses aux questions. Je comprends que M. le Ministre préfère rester relativement vague.

Il y a des éléments qui sont assez perturbants dans ce dossier. Si je ne prends que la partie Longtain et le prêt fait à M. Jourdain – prêt de 2 millions d'euros – il n'a toujours pas été remboursé et ne le sera certainement pas. J'ai du mal à comprendre pourquoi ces cadeaux à M. Jourdain alors qu'il n'a démontré aucun sentiment clair, constructif, positif dans la gestion de ce dossier. On peut comprendre qu'il y a des amalgames qui sont faits entre plusieurs dossiers : celui des Jardins d'Annevoie, Longtain et encore d'autres qui sont, comme vous l'avez dit, dans le cadre d'une information judiciaire.

Je sais maintenant pourquoi il n'y a pas eu de procédure Renault, mais une des questions qui est posée aussi dans le cadre de ce dossier, c'est que, théoriquement, le rachat de ces terrains par la Ville de La Louvière aurait dû servir au plan social. Aujourd'hui, on ne sait toujours pas si le plan social qui était promis a été effectué. Les échos qui me reviennent ne vont pas dans ce sens-là.

Il me semble que la ville a effectué les démarches. Il y a donc, à un moment donné, des questions légitimes, Monsieur le Ministre. À partir du moment où l'argent est sorti de la ville et que l'argent n'est pas arrivé chez les travailleurs.

On peut se demander où l'argent se trouve et pourquoi cette lenteur dans la gestion de ce dossier. Voilà une des questions.

Si je ne peux pas poser la question au ministre de...

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

J'ai l'intime conviction que...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Je n'ai aucune prise sur le mandataire de justice. Celui qui peut vous répondre, c'est le ministre de la Justice. Lui peut interroger officiellement le mandataire de justice et le faire. Moi, je n'ai pas de capacité à obtenir des réponses. S'il veut me la donner, il me la donnera, mais je n'ai pas de capacité de dire : « Voilà ce qui se passe au niveau judiciaire ». On n'a pas encore cette compétence-là en Région wallonne.

M. Destrebecq (MR). - Je prends bonne note de vos arguments. Je comprends que vous n'avez pas de responsabilité dans ce dossier.

Il y a à ce niveau-là une ville, il y a des travailleurs, il y a la SOGEPA qui, me semble-t-il, est l'organe qui doit aussi à un moment donné, a joué un certain rôle et qui doit continuer, me semble-t-il, à jouer un rôle dans ce dossier puisqu'il n'est pas encore clôturé. Je pense notamment à ce dont je vous parlais précédemment, ces 2 millions qui ont été prêtés à M. Jourdain, ces 2 millions, alors que le dossier, en tout cas en ce qui concerne Longtain est clôturé, ces 2 millions n'ont toujours pas été remboursés à la SOGEPA. Je ne comprends pas pourquoi. Si ce n'est pas un laxisme, c'est en tout cas...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Je viens de vous le dire. Un, la SOGEPA n'a pas pour mandat, elle ne peut pas d'ailleurs financer les plans sociaux. En vertu des règles européennes, nous ne pouvons pas.

Deux, je vous ai indiqué que l'accord s'était fait en échange d'un gain, c'est-à-dire d'une sureté concrète donnée à la SOGEPA. Nous verrons bien si cette sureté est adéquate. Je vérifierai pour en connaître la bonne exécution, mais vous ne pouvez pas dire qu'il y a un laxisme puisque le report est lié, comme je l'ai dit dans ma réponse, à l'obtention d'une sureté.

Nous ne pouvons pas intervenir dans les plans sociaux. Ce n'est pas le rôle de la SOGEPA. La SOGEPA n'est pas un *deus ex machina* au-dessus du tribunal du commerce, au-dessus des mandataires de justice et pouvant intervenir et s'occuper de tout. Elle a un rôle, comme je l'ai dit dans ma réponse, qui est d'accompagner sur base de projets porteurs des sociétés en retournement.

Voilà, la plus belle fille du monde ne sait donner que ce qu'elle a.

M. Destrebecq (MR). - J'enregistre et surtout je me permettrai de revenir prochainement, puisque vous me dites que vous allez vérifier où tout cela en est. On verra à ce moment-là.

Je n'irai pas plus loin, puisque le président fait signe que je dois clore ici. Je reviendrai avec beaucoup d'intérêt sur cette question.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE PRIX DE L'EAU »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le prix de l'eau ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, les nouvelles ne sont pas nécessairement bonnes pour le pouvoir d'achat des Wallonnes et des Wallons.

Dans le cadre du budget, on avait évoqué de supprimer la téléredevance, cela n'a pas été le cas à nouveau. Le prix de l'eau ne cesse d'augmenter ces dernières années. Ce matin encore, la presse faisait état que le prix de l'électricité allait encore augmenter pour les Wallonnes et pour les Wallons. Tout cela, ce ne sont pas nécessairement des bonnes nouvelles.

Monsieur le Ministre, le Comité de contrôle de l'eau, qui est un organe consultatif, vous aurait proposé, puisque c'est le ministre de l'Économie qui décide – on avait déjà eu l'occasion d'en débattre l'an dernier – vous a soumis une augmentation du prix de l'eau de 17 centimes par mètre cube, passant de 2,11 euros à 2,28 euros.

Monsieur le Ministre, on a déjà eu le débat par rapport à ce rôle du Comité de contrôle de l'eau. On le sait, le prix de l'eau se fractionne entre la redevance, l'abonnement, en quelque sorte, la contribution au Fonds social de l'eau, mais aussi le CVA et le CVD, le coût-vérité à l'assainissement et le coût-vérité à la distribution. C'était déjà le cas l'année dernière, si l'on regarde sur les dix dernières années, le prix de l'eau a fortement augmenté. On sait aussi que la consommation diminue aussi dans certains endroits. On ne doit pas s'attendre manifestement dans les années à venir à avoir de diminution, mais plutôt à nouveau des augmentations.

Ma question est assez simple puisque l'on a eu le débat l'année dernière et que vous vous étiez engagé à faire toute la transparence sur le prix de l'eau, que vous étiez, comme je le suis, évidemment attentif à l'impact du prix de l'eau sur les ménages wallons. Avez-vous validé cette proposition du Comité de contrôle de l'eau ? Si oui, pourquoi ? Sinon, pourquoi ? Qu'en est-il ?

Par rapport, de façon plus générale, à la politique tarifaire, vous vous étiez, je l'ai dit, engagé. J'ai été recherché la question que je vous avais posée il y a un an et les réponses que vous aviez données. Je vous cite : « J'ai une administration qui s'occupe de l'économie et de la recherche. Je l'ai chargée de piloter ce dossier du contrôle du prix de l'eau. C'est sa compétence. C'est à elle de le faire, ce n'est pas à un autre organisme. » Que constate-t-on, c'est qu'à un moment donné, la SWDE, principale société de distribution, a annoncé que l'eau n'allait pas augmenter l'année prochaine. Puis, je suppose, pas très heureuse, la SPGE dit : « Si, le prix va augmenter parce que c'est le coût-vérité à l'assainissement et le prix va augmenter de 17 centimes au mètre cube ». Je ne suis pas sûr qu'entre les deux organismes, cela a été nécessairement très cordial, puisque l'un se vante en quelque sorte de ne pas augmenter le prix de l'eau et l'autre dit que si le prix de l'eau augmente, ce n'est pas de sa faute, c'est celle de la SPGE.

Qu'en est-il depuis un an ? Quelles sont les démarches que vous aviez faites, Monsieur le Ministre ?

Je vous cite encore : « Comme je l'ai dit » – c'est votre conclusion – « on va modifier la procédure. Dès l'année prochaine » – c'est aujourd'hui – « j'espère venir en Gouvernement avec une nouvelle procédure pour adapter le prix de l'eau ». Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, savoir ce qu'il en est des intentions et des annonces qui avaient été faites il y a un an et la concrétisation des démarches que vous avez effectuées.

Enfin, Monsieur le Ministre, le MR a déposé une proposition d'installer un régulateur de l'eau indépendant. Cette proposition a été orientée vers la commission du ministre Di Antonio, mais je pense que – je suppose que vous allez me le confirmer – c'est ici, au sein de cette commission, c'est pour cela qu'hier j'ai fait retirer le point pour réorienter cette proposition de décret dont, j'espère, nous pourrons débattre au début de l'année prochaine.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, je vais commencer par la fin.

M. Jeholet a parfaitement raison, ce n'est pas chez mon collègue qu'il faut déposer cette proposition.

Je rappelle que le coût-vérité est le résultat d'une directive européenne mise en œuvre par le ministre de l'Eau de l'époque qui était mon ancien collègue, M. Foret. Par ailleurs, nous avons, depuis la sixième réforme de l'État, obtenu la compétence sur la régulation du prix.

Lorsque cette compétence nous a été confiée, la volonté a été de faire évoluer le système, mettre en place une tarification dans un cadre pluriannuel qui, d'une part, offre une visibilité à moyen terme aux opérateurs pour financer leurs activités et leurs investissements et, d'autre part, de maîtriser l'évolution du prix. Vous avez raison de le dire, celui-ci a évolué de manière significative ces dernières années.

Suite à la note d'orientation sur la mise en place d'une régulation active du prix de l'eau, approuvée par le Gouvernement en décembre 2015, un groupe de travail a été mis en place. Il est composé de représentants de l'administration, du Comité de contrôle de l'eau, ainsi que des acteurs du secteur – aussi bien au niveau de la distribution que de l'assainissement – et a pour mission de rédiger un cadre qui pourrait être transformé en circulaire. Celle-ci devrait définir une trajectoire de référence ainsi que les indicateurs sur lesquels s'appuyer. Elle devrait également préciser la procédure administrative.

Les indicateurs doivent porter sur la qualité de l'eau, la performance et l'efficience des structures, les services aux clients et la participation à la politique sociale. Le projet de circulaire devrait être finalisé pour juin de l'année prochaine. Une fois validée par une expérience pilote, nous pourrions transformer la circulaire en norme réglementaire.

La transparence est assurée à plusieurs niveaux. Tout d'abord, par la méthodologie choisie où l'ensemble des acteurs du secteur est associé au processus d'élaboration. Ensuite, par la fixation de critères, c'est à dire les indicateurs qui doivent être communs, clairs, concrets et mesurables. Finalement, par l'établissement d'une trajectoire de référence pluriannuelle.

Un opérateur comme la SWDE s'est déjà inscrit dans l'objectif. En effet, à l'occasion de la dernière augmentation du prix que la société a sollicitée en septembre 2014 à hauteur de plus ou moins 10 centimes par mètre cube, elle s'est engagée à ne plus augmenter le prix durant plusieurs années grâce au programme de réduction de coûts qu'elle avait personnellement initié. Comme vous le savez, la SWDE vient d'annoncer à ses clients qu'en 2017, pour la troisième année consécutive, elle n'augmenterait pas les coûts relevant de sa compétence, c'est à dire la distribution.

J'en viens plus particulièrement à l'augmentation du coût sollicitée par la SPGE. La SPGE a bien introduit une demande de hausse du coût-vérité à l'assainissement de 17 centimes pour 2017, soit une augmentation de 8 % portant le CVA à 2,285 euros par mètre cube. La SPGE se base sur son plan financier actualisé en 2016 et justifie sa demande par un programme d'investissements important, une volonté d'assurer sa soutenabilité au niveau de l'endettement et la prise en charge de nouvelles missions telles que la gestion publique de l'assainissement autonome et la mise en place du coût-vérité assainissement industriel.

Plusieurs réunions ont été organisées entre cette institution et les administrations. Ces réunions ont porté sur différents scénarios d'évolution des prix sur une base pluriannuelle établis sur base d'hypothèses liées au prochain contrat de gestion de la SPGE et du plan financier actualisé. Celui-ci a été examiné rubrique par rubrique, en présence de la SPGE qui a fourni les explications.

Dès que j'aurai le rapport de l'administration, je pourrai alors me saisir du dossier et assurer une décision dont nous aurons, je suppose, l'occasion de débattre au début de l'année prochaine.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, si je comprends bien, c'est une proposition qu'a faite la SPGE. Ce n'est pas encore le Comité de contrôle de l'eau qui vous a soumis cette augmentation. C'est uniquement au niveau de la SPGE.

Monsieur le Ministre, quand vous parlez de transparence, je pense qu'elle doit être totale. On a expliqué la redevance, la contribution au Fonds social de l'eau, le coût-vérité à l'assainissement, le coût-vérité à la distribution. Il faut bien le reconnaître, et c'est la même chose en matière d'énergie, que pour les citoyens, monsieur et madame tout le monde, ce n'est pas nécessairement facile de s'y retrouver sur une facture énergétique ou une facture d'eau. À un moment donné, on a besoin de toute la transparence. Je ne remets pas évidemment le principe du coût-vérité, que ce soit par rapport aux déchets, que ce soit par rapport à l'eau, à la distribution, à l'assainissement, je ne remets certainement pas ces principes en doute ou en questionnement. Je pense qu'il faut une véritable transparence.

Avouer que des communications d'organes wallons disent qu'il n'y a pas d'augmentation. Vous avez expliqué que la SWDE, c'est à travers un plan pluriannuel, aussi à travers une réduction du personnel qui permet évidemment de ne pas augmenter le prix de l'eau. Quinze jours plus tard, le prix de l'eau va augmenter parce que le coût-vérité assainissement, cela fait un peu mauvais genre et ce n'est pas vraiment très clair pour les citoyens.

Je souhaiterais savoir aussi si, du côté de la SPGE, il va y avoir ce plan pluriannuel ou si les citoyens sont condamnés à constater que par rapport aux investissements qui ont été faits, chaque année on va revenir avec des augmentations qui sont quand même significatives. Huit pour cent par rapport au coût-vérité de l'assainissement, ce n'est pas une petite augmentation.

Je reviendrai évidemment vers vous, Monsieur le Ministre, quand le Comité de contrôle de l'eau aura remis son avis. Je ne vois pas bien comment vous pourriez refuser cette proposition. Ou alors il faudra nous expliquer le pourquoi.

Enfin, et je termine par là, je l'ai dit, le MR a déposé une proposition pour la création d'un régulateur du prix de l'eau indépendant. Je pense que cela correspond aussi aux objectifs que vous avez définis. Nous orienterons cette proposition vers la Commission de l'économie. J'espère que vous y réserverez un accueil, si pas chaleureux, en tout cas compréhensif. Je pense que les Wallonnes et les Wallons ont besoin de toute la transparence. Je ne veux pas raser gratis ou laver plus blanc que blanc. On sait que l'eau c'est l'or bleu, comme on dit, cela a un coût. C'est contraignant aussi pour le pouvoir d'achat des citoyens. On doit pouvoir maîtriser le prix de l'eau. Quand je dis maîtriser le prix de l'eau, cela veut dire que l'on ne peut pas non plus accepter sans rien faire une constante augmentation. Je ne vais pas dire qu'il faut diminuer le prix de l'eau, ce serait illusoire, mais il doit être davantage maîtrisé qu'il

ne l'est aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉVOLUTION DES OUTILS ÉCONOMIQUES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'évolution des outils économiques ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé le 15 septembre dernier un rapprochement entre les outils financiers SRIW, SOGEPA et SOWALFIN. Vous avez apporté quelques précisions à l'occasion de la discussion de la note de politique générale. Deux mois plus tard, je voulais donc vous donner l'occasion de faire l'état du dossier.

Le Gouvernement a-t-il pris attitude par rapport à vos orientations ? Quel est dès lors, le cas échéant, le calendrier pour avancer ?

Quant au fond, une réelle simplification va-t-elle finalement être opérée ou la réforme vise-t-elle uniquement à ajouter un étage et une annexe aux constructions déjà existantes ?

En particulier, quelles sont les structures qui seront ajoutées et quelles sont celles qui seront regroupées ?

Les actions spécifiques au secteur de la santé – nous en avions discuté il y a un mois et demi – seront-elles finalement intégrées dans les trois outils financiers afin de ne pas mettre à mal la cohérence du modèle que vous avez cherché à prolonger ?

Pouvez-vous aussi faire le point sur les fonctions de direction de ces outils ? Une rationalisation est-elle opérée à cet égard ?

Je profite de l'occasion pour revenir sur une autre dimension que vous aviez évoquée, puis qui avait été finalement laissée de côté dans l'échange, je m'en suis rendu compte après coup, c'était le président du cdH qui avait un jour déclaré, il y a un mois ou deux, qu'il y avait « des moyens à aller chercher dans ces outils financiers ». On n'a jamais bien compris le sens qu'il avait voulu donner à ces propos. Je voulais voir si depuis lors vous aviez pu voir ce qu'il en est. Voulait-il dire que ces outils rechignent à aider les entreprises dans le cadre de l'objet social qui est le leur ? Y a-t-il là des moyens pour des politiques du Gouvernement ? Ce n'est pas très clair, j'aurais du relancer cette question lors de notre échange, et puis elle avait été laissée de côté.

Enfin, la réforme annoncée au niveau de l'AWEx et de l'AEI est-elle examinée dans le même cadre ? Vos options sont-elles définies à cet égard ? S'agit-il également de créer de nouvelles filiales autour de l'AEI ?

Comment faut-il comprendre notamment les dossiers à l'ordre du jour du Gouvernement de la semaine dernière, mais qui ont été manifestement reportés à cette semaine ?

Qu'en est-il quant au contrat de gestion de l'Agence pour l'économie et l'innovation et quant au statut de nouvelles filiales qui porteraient sur l'économie créative et l'innovation ?

Voilà, Monsieur le Ministre, quelques questions sur un dossier que nous n'aborderons certainement pas pour la dernière fois.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, depuis la régionalisation d'une partie des secteurs économiques, la Wallonie a créé et n'a cessé de faire évoluer un certain nombre de services financiers afin de soutenir notre économie.

Je vous épargnerai l'historique depuis la création de la SRIW en 1979, pour simplement rappeler que, ne serait-ce que depuis 2012, un travail de synergie entre outils a déjà été mené.

À titre d'exemple :

- la cellule spécialisée dans l'examen du traitement des opérations financières au regard des règles comptables belges et européennes, cellule code 8, mise sur pied au sein de la SOWALFIN ;
- la cellule de veille stratégique et prospective, sectorielle et économique, ainsi que le pool d'intérim managers, tous deux logés au sein de la SOGEPA. Ces différentes cellules travaillent au bénéfice de l'ensemble des outils ;
- la mise en place d'un Comité stratégique des outils financiers. Ce Comité stratégique a mis sur pied un comité d'orientation commun aux trois outils, réunissant les institutions et les organisations syndicales et a organisé le rassemblement des outils au sein d'un bâtiment commun, tel qu'annoncé dans la Déclaration de politique régionale. Les aménagements du bâtiment devraient commencer sous peu et être terminés début 2018.

En matière de gouvernance, citons le fait que les fonctions de président du conseil et de président du comité de direction ont été dissociées. Des comités de conseils - rémunération et audit - ont été mis sur pied et

la politique de rémunération des membres du comité de direction a été clarifiée et rendue plus transparente.

En ce qui concerne la rationalisation du paysage, on notera que la SRIW a déjà supprimé huit filiales en fonds propres et établi des comptes consolidés restreints qui permettent au conseil d'administration de suivre de manière plus efficace l'évolution des fondamentaux de la société.

La SOGEPA vient elle aussi courant 2016 d'établir pour la première fois des comptes consolidés. Le Conseil d'administration de la SOGEPA a par ailleurs décidé du principe de l'absorption de la filiale FISH.

Dans la logique de ces différentes évolutions, le Gouvernement du 15 décembre a marqué son accord pour renforcer encore les synergies.

Les objectifs de la réforme sont les suivants :

- un accès facilité au financement pour les entreprises grâce à une offre intégrée de produits ;
- un référencement unique, Wallonie Finance, marque unique pour l'ensemble des services financiers offerts ;
- une politique d'investissement des outils cohérente afin de clarifier l'offre au bénéfice des entreprises ;
- un renforcement de l'expertise dans des secteurs clés comme ceux des pôles de compétitivité, la santé et le numérique ;
- la diversification des sources de financement - Fonds privés internationaux, moyens obtenus auprès de la BEI ;
- la diminution progressive du nombre des structures juridiques et d'administrateurs ;
- le développement accru des synergies entre les outils et la réalisation d'économies d'échelle.

Afin de rencontrer ces sept principes, il est proposé :

- de recentrer chaque outil sur ses missions opérationnelles de base et sur l'expertise développée ;
- de concentrer l'ensemble des missions communes aux outils dans un holding ;
- compte tenu des enjeux liés au secteur de la santé et à la s*ilver economy*, de consacrer des moyens spécifiques au sein d'un pôle adéquat pour le financement des infrastructures de la santé et de l'action sociale et, partant, de l'aide aux personnes au sens large.

Les outils financiers travailleront donc dans le cadre d'une structure commune, sous une marque commune.

Ainsi, le nouveau groupe qui rassemblera l'ensemble des outils s'articulera autour d'une structure faîtière qui chapeautera quatre pôles métiers - pôle investissement - pôle financement - pôle retournement - pôle santé. Le holding détiendra 100 % du capital de chaque pôle.

Le holding définira notamment la stratégie commune, assurera les concertations avec les différents partenaires des outils, tel que l'AEI, l'AWEx, mènera une réflexion sur l'évolution des mécanismes de financement, tels que la finance participative et le développement des plates-formes de *crowdfunding* et de *crowdlending* et sera responsable de la communication. Il prendra également les décisions relatives aux financements externes.

Le pôle investissement exercera les missions aujourd'hui dévolues à la SRIW, à savoir, les participations détenues en fonds propres dans les grandes entreprises, les participations industrielles et celles en lien avec les pôles de compétitivité. Ce pôle regroupera également les filiales d'investissement dans le secteur de l'environnement, de l'immobilier et de l'économie sociale.

Le pôle financement regroupera l'essentiel des activités aujourd'hui assumées par la SOWALFIN et ses filiales, à savoir le cofinancement et l'octroi de garantie.

Le pôle retournement se concentrera sur les entreprises rencontrant des difficultés. Il regroupera les interventions aujourd'hui assurées par la SOGEPA, dont la mission propre, traditionnellement axée sur le secteur de la sidérurgie, sera étendue à l'aval de la sidérurgie et à une mission d'ensemblier dans la réhabilitation et le redéploiement des sites industriels.

Enfin, un pôle spécifique regroupera l'ensemble des activités liées au financement des infrastructures liées au secteur de la santé et de l'action sociale. Le pôle participera au financement des hôpitaux et sera chargé de mobiliser les fonds nécessaires au secteur des soins et de l'hébergement des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap.

En termes de gouvernance, le décret sur les administrateurs tel que modifié s'appliquera au groupe.

L'objectif de simplification et d'intégration dans un groupe a pour conséquence une diminution du nombre global d'administrateurs au travers de la poursuite de la diminution du nombre de filiales par la fusion entre elles ou leur absorption.

Un mécanisme de cascade sera mis en œuvre quant aux administrateurs présents dans les différents conseils.

Une logique similaire sera appliquée au niveau des comités de direction. En ce qui concerne le pôle santé, son comité sera composé de membres émanant des trois autres pôles, et ce, en vue de ne pas générer de nouveaux postes.

Comme vous l'évoquez, une réflexion est également en cours en ce qui concerne un rapprochement au niveau de l'AWEx et de l'AEI.

Cette réflexion est nourrie par les mêmes objectifs

que Wallonie Finance, c'est-à-dire davantage de lisibilité, d'efficacité, de spécialisation et de synergies, au bénéfice de notre économie.

Cependant, il conviendra de prendre le temps nécessaire à l'analyse du meilleur modèle de collaboration à mettre en place, compte tenu des caractéristiques propres à chacune des structures.

J'espère, au début de l'année prochaine, pouvoir être plus concret.

Ceci étant, en termes d'évolution à court terme, je présenterai au prochain Gouvernement le nouveau contrat de gestion de l'AEI, ainsi que les statuts de deux nouvelles filiales du groupe : Creative Wallonia *Engine* dont la filialisation est prévue dans la DPR et la filiale Innovation qui regroupera PI^2, Innovatech et NC ainsi que EEN. Ces deux nouvelles filiales viendront compléter l'action de l'ADN et de l'Office économique wallon du bois, également filiale de l'AEI.

L'AEI concentrera donc en son sein les missions transversales liées au développement de l'esprit d'entreprendre, la gestion du réseau des opérateurs généralistes et spécialisés, ainsi que les perspectives de nouveaux modèles économiques, tandis que les filiales spécialisées sont organisées par métier.

Voilà ce que je pouvais vous en dire, Monsieur le Président, Monsieur le Député.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse fort développée, d'abord, sur les rétroactes et puis surtout sur les orientations prises par le Gouvernement la semaine dernière et quelques jalons pour le futur.

Cela appelle évidemment une série de commentaires. Par rapport à la réforme des outils financiers, il y a toute une série d'objectifs qui sont intéressants et en même temps, en matière de simplification en tant que telle, on n'y est pas puisque finalement, on annonce une rationalisation progressive des structures. Manifestement, elle est très progressive puisqu'elle commence par l'ajout d'un étage et l'ajout d'une annexe à la construction qui existe aujourd'hui.

Il subsiste aussi des questions – et nous y reviendrons bien sûr – sur le pôle de la santé, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ensemble. On avait bien compris votre réserve – et c'est un euphémisme – par rapport à l'intérêt de cette formule.

On a ici ce qui est présenté comme un quatrième pôle, mais qui apparaît finalement comme une filiale des trois premiers. Je me réjouis de voir cela sur un dessin parce qu'il y a une certaine forme de schizophrénie dans la présentation. On a un holding, quatre pôles, mais le quatrième est en fait la filiale des trois autres. On n'imagine donc pas bien si on le mettra à côté ou en dessous des trois premiers.

La SOGEPA reçoit maintenant une mission d'assainissement des friches industrielles. Il y a certainement un grand chantier à continuer en Wallonie en la matière et en même temps, je n'avais pas le sentiment que la Wallonie était dépourvue d'outils dans cette politique-là, mais il est vrai que vous aviez déjà annoncé la couleur avec le crédit de 2,5 millions d'euros qui se trouvait dans votre budget 2017 et la compétence que le Ministre Di Antonio devra manifestement partager avec vous sur ce terrain.

Enfin, on ne voit pas encore fort clair sur le conseil d'administration et le comité de direction. Je peux noter votre engagement à ce que le travail s'opère avec une réduction du nombre d'administrateurs, avec aussi l'absence de création de nouveaux postes de direction. Là-dessus, nous reviendrons avec des questions pour affiner l'information que vous voudrez bien nous donner.

Enfin, pour ce qui concerne l'AWEx et l'AEI, je note que le Gouvernement doit encore en discuter, je ne vais donc pas faire de commentaire à ce stade. Vous avez évoqué certaines orientations, c'est une information intéressante.

J'en terminerai en évoquant aussi, par rapport à ces enjeux, des questions qui se poseront et que le Gouvernement devra arbitrer quant à la localisation de certaines activités. Je pense notamment que certains de ces outils ont un ancrage économique tout à fait évident – c'est le cas de l'AWEx – et qui peut dès lors appeler un regroupement à Liège. D'autres outils, je pense notamment à l'Agence du numérique, ont des missions qui ne sont pas seulement économiques, ils ont aussi des missions qui sont menées à l'égard des pouvoirs locaux ou de l'administration. Dès lors, il y a certainement des équilibres à préserver dans la manière dont notre Région a organisé ces institutions.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE POSSIBLE REDRESSEMENT DE L'ENTREPRISE CP BOURG À OTTIGNIES »

QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES LICENCIEMENTS À CP BOURG OTTIGNIES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de Mme Ryckmans, sur « le possible

redressement de l'entreprise CP Bourg à Ottignies » ;
- de Mme Lambelin, sur « les licenciements à CP Bourg à Ottignies ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, depuis le 2 septembre dernier, la société CP Bourg est en procédure Renault, que la direction de la société a décidé d'initier, en annonçant sa volonté de licencier 88 travailleurs. La direction souhaite recourir à un plan de prépension à 55 ans qui pourrait bénéficier à la grande majorité des travailleurs concernés par ce licenciement collectif.

Les négociations sont difficiles. Les propositions de la direction sont jugées insuffisantes, en particulier pour les ouvriers. La preuve, la grève qui a démarré vendredi 9 décembre. Il s'agit en particulier des prépensions des ouvriers.

Il semble que les discussions sur le plan financier et industriel de l'entreprise soient bloquées également. Si j'interroge Mme la Ministre Tillieux sur ce qui concerne le plan social et l'accompagnement des travailleurs, j'aurais voulu vous demander où en sont les discussions sur les plans financier et industriel de l'entreprise.

Pouvez-vous nous dire où en est le plan de redressement envisagé ? Les potentialités du marché ont-elles été analysées ? Quelles sont-elles concrètement ?

On le sait, c'est un marché particulièrement pointu qui est un secteur difficile, en redéploiement à l'échelle mondiale. J'aurais donc voulu savoir ce qu'il en était.

La société dispose de certaines capacités de recherche et innovation, mais elle semble avoir beaucoup plus de mal à concrétiser ces capacités dans un plan industriel, notamment avec le retard entre un passage entre la recherche et l'innovation et la réalisation concrète des outils de production. Pouvez-vous m'éclairer sur votre analyse des potentiels de cette entreprise ?

La SOGEPA a-t-elle bien été contactée pour un soutien financier ? Si oui, y a-t-elle répondu et de quelle manière ?

Comment envisagez-vous l'action de la Région wallonne envers cette entreprise, qui a de réelles capacités, et ses travailleurs ?

M. le Président. - La parole est Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, je me joins à la question de ma collègue, Mme Ryckmans, parce qu'il y a quelques mois je vous avais interrogé sur les difficultés rencontrées par l'entreprise CP Bourg à Ottignies et son désir de licencier 88 personnes sur les 225 emplois du site.

Depuis lors, alors que la procédure Renault a été lancée, des tensions sont nées, car les employés et les syndicats n'acceptent pas les conditions de licenciement proposées par la direction. Cela a donc été dit par ma collègue.

Pour rappel, la Région wallonne, via la SOGEPA, détient 11,6 % de l'entreprise. Je me suis rendue sur place le 15 décembre dernier, je dois dire que l'accueil était très chaleureux et très calme. J'ai pu constater de mes propres yeux le désespoir des employés et des ouvriers de l'entreprise, mais également l'inquiétude des fournisseurs qui craignent que les emplois indirects soient également touchés.

La direction et les syndicats se sont réunis à plusieurs reprises, sans toutefois tomber sur un accord, notamment en ce qui concerne les prépensions. Les travailleurs sont depuis le 9 décembre en grève devant les portes de l'entreprise. Selon les syndicats, il ne manquerait que 500 000 euros pour accéder à leurs demandes dans le plan de licenciement.

Échéance importante, notons que si aucun accord n'est trouvé d'ici le 24 décembre une partie des travailleurs ne pourra pas bénéficier de l'opportunité de partir via la prépension à 55 ans. Des dizaines d'entre eux pourraient dès lors recevoir leur licenciement.

Auriez-vous des informations complémentaires en ce qui concerne les discussions ? Une solution a-t-elle pu être trouvée ou sera-t-elle trouvée ?

Concernant la SOGEPA, nous l'avons évoqué lors de la question de M. Destrebecq et nous avons évoqué son rôle dans ce genre de cas de figure, mais qu'en est-il finalement des informations qu'elle a pu éventuellement recueillir ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Mesdames les députées, tout d'abord, il faut savoir que le travail a repris aujourd'hui et que les négociations reprendront cet après-midi à 14 heures, ce qui est un élément au moins sur le fait qu'un dialogue va pouvoir redémarrer.

Pour faire les rétroactes, CP Bourg est une société qui conçoit et fabrique des équipements de finition d'impression. La Région, au travers de la SOGEPA, est actionnaire à hauteur de 11 % et a octroyé deux prêts, l'un en 2009, le second en 2013.

La direction a décidé d'initier une procédure Renault, car elle a l'intention de se séparer de

88 travailleurs. Cette annonce a été communiquée en conseil d'entreprise extraordinaire le 2 septembre dernier. La direction souhaite recourir à un plan de prépension à 55 ans. Comme vous le savez, les prépensions s'appellent aujourd'hui RCC, revenu complémentaire au chômage.

Suite à cette annonce, l'un de mes collaborateurs s'est rendu à plusieurs reprises sur place et les organisations syndicales ont été reçues en front commun à mon cabinet le 19 septembre. La direction a, par ailleurs, été reçue ce vendredi 30 septembre, afin d'aborder le volet relatif à la recherche et l'innovation. Un plan de pérennisation de l'activité a été présenté aux organisations syndicales dans le cadre de la procédure Renault afin de permettre à la société de renouer avec la croissance.

Des difficultés sont apparues au cours des dernières semaines dans le cadre de la négociation relative au plan de prépension. Il faut ici rappeler que, pour bénéficier des conditions actuelles, la société doit pouvoir faire parvenir une convention collective signée au SPF Emploi avant le 31 décembre. Des contacts ont été noués dans ce cadre entre mon cabinet, les travailleurs, la direction et la SOGEPA. Des organisations syndicales ont d'ailleurs été reçues hier après-midi à mon cabinet pour discuter des points bloquants dans la négociation d'un protocole d'accord. Un contact direct a été pris avec la direction dès après cette réunion pour tenter de rapprocher les points de vue. Il faut rappeler que le rôle de la Région est ici très limité et que la négociation d'un plan social doit rester la prérogative des interlocuteurs sociaux.

Le volume d'activité est normalement stabilisé à présent, mais les investissements et la formation sont des défis que l'entreprise doit relever, dans un secteur hautement concurrentiel et où nous avons de très grands acteurs asiatiques.

La recherche et le développement ont toujours représenté une part importante de l'activité de CP Bourg qui dispose d'un important bureau d'étude ; les recherches financées en partie par les subsides régionaux sont régulièrement remboursées au fur et à mesure du chiffre d'affaires réalisé avec les nouveaux produits. Il est cependant certain que la société doit poursuivre des efforts en termes d'innovation pour conserver une avance technologique.

Comme vous le savez, je vous ai donné d'emblée le fait qu'une négociation reprend cet après-midi. Nous ne manquerons pas d'être très attentifs au suivi.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je ne peux que me réjouir que la Région soit impliquée, tout en respectant la responsabilité des interlocuteurs sociaux, et que votre cabinet soit intervenu et entende les délégations syndicales et tente de rapprocher les points de vue.

Il est important que le plan de pérennisation proposé puisse être éventuellement validé, parce qu'il faut reconnaître que le projet industriel de la récente direction de CP Bourg manque de clarté, que l'expertise en recherche et développement peine à se transférer en productions, comme vous l'avez dit dans un secteur qui est particulièrement pointu, qui est touché par un redéploiement de quelques entreprises à l'échelle mondiale, avec une concurrence très forte.

J'aurais voulu savoir s'il y a une possibilité de dépasser cette fameuse date butoir du 31 décembre, pour avoir la convention collective signée afin de pouvoir bénéficier du revenu complémentaire au chômage, éventuellement sur base d'une dérogation. Est-ce envisageable ou pas ? Je crois que cela a été envisagé pour Caterpillar, mais mes souvenirs ne sont pas très précis.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - C'est de la responsabilité exclusive de mon homologue, le ministre fédéral de l'Emploi, M. Peeters, mais je crains que la loi ne soit claire sur le sujet. Seul lui peut vous donner une réponse certaine quant à cette difficulté.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions.

Mme Lambelin (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse qui ont permis de clarifier la situation à l'heure actuelle. Le fait que le travail ait repris est un bon élément. Le fait aussi que l'on sache que finalement, il y aura un suivi dans l'accord est également un bon élément. C'est vrai que lorsque je me suis rendue sur place, le flou régnait suite aux dernières discussions. C'est aussi un élément positif que les contacts soient pris avec votre cabinet. On connaît le rôle limité de la Région dans ce problème, mais ce n'est pas un rôle inutile non plus. La SOGEPA a cru alors en leur action, les raisons en sont évidentes. J'espère donc qu'une solution pourra être trouvée. Concernant la date du 31, je serai également attentive aux différentes possibilités qui se proposent à eux. Je vous remercie et dossier à suivre.

QUESTION ORALE DE MME SIMONET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE BILAN DE LA MISSION AU TEXAS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le bilan de la mission au Texas ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa

question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, vous avez participé, il y a une quinzaine de jours, à la mission économique belge qui a emmené 117 entreprises et organisations au Texas.

On le sait, la Région wallonne entretient avec le Texas des relations étroites tant sur le plan académique qu'économique. Rappelons que les États-Unis constituent le premier client principal hors Union européenne de la Wallonie. Cette mission aura très certainement permis de confirmer et d'amplifier l'attrait de la Wallonie pour les acteurs texans et vice-versa.

Ma question vise à faire le point et à voir quel est le bilan que vous pouvez tirer de cette mission.

Combien d'entreprises wallonnes étaient présentes ? Quels étaient, grosso modo, leur profil, leur taille ? Quels étaient les secteurs d'activités concernés ?

On a pu lire et l'on s'en réjouit bien sûr, qu'un partenariat avait été signé entre l'Université Texas et Revatis, qui est une *spin-off* de l'Université de Liège, spécialisée dans la thérapie cellulaire pour chevaux. On mentionne un investissement de 300 000 dollars, ce qui n'est pas négligeable.

Outre ce partenariat, vous avez signalé une douzaine de contrats qui auraient été signés entre des partenaires wallons et texans. Confirmez-vous ce chiffre ? Pouvez-vous détailler la portée de ces accords ?

De nouveaux investissements américains ont-ils pu être évoqués à l'occasion de la visite ?

Je suppose qu'une mission de cette ampleur, c'est aussi l'occasion de tâter, de sentir le pouls des relations commerciales entre la Belgique et les États-Unis et notamment suite à l'élection du nouveau président des États-Unis. Dans un premier temps, certains ont évoqué une inquiétude face à des positions nouvelles et fondamentalement différentes de celles qui avaient été mises en place par le précédent président. Cette mission vous a-t-elle apporté plus d'informations dans un sens ou dans un autre quant à la politique américaine ? Quelle vision en avez-vous ? Avez-vous pu jeter des bases, des pistes de renforcement, de collaborations existantes, indépendamment d'un éventuel repli sur soi des États-Unis en matière commerciale ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, nous nous sommes rendus du 3 au 11 décembre au Texas, sous la présidence de Son Altesse Royale la Princesse Astrid. Cette mission était organisée en étroite collaboration avec l'Agence du commerce extérieur, mais également avec l'AWEx, le Bureau bruxellois et flamand du commerce extérieur, ainsi que le SPF Affaires étrangères.

Septante-cinq participants wallons ont fait le déplacement pour représenter 38 entreprises et opérateurs. Les secteurs d'activité les plus représentés étaient le secteur médical, les biotechnologies, le tourisme, l'énergie et la pétrochimie.

Une journée entière de la mission a été consacrée à la relation privilégiée que l'AWEx entretient avec Texas A&M University, la plus grande université du Sud-Est des États-Unis. Nous fêtions cette année le dixième anniversaire d'un accord.

Il n'est pas inutile de revenir sur la philosophie qui a inspiré cette relation. Tout d'abord Texas A&M dispose de capacités de recherche considérables dans les six domaines de compétence que constitue le plan Marshall. Ensuite, l'AWEx a mis en place en partenariat avec eux et plus tard avec une intercommunale de développement économique, le Research Valley Partnership, un écosystème propice à la croissance sur le marché américain de nos PME innovantes. C'était également un moyen pour nos PME de comprendre le marché américain dans des conditions amicales.

Au fil des missions technologiques organisées depuis 2009, plus d'une centaine de PME et organismes wallons ont été exposés à Texas A&M. Certaines sociétés ont franchi le pas et prospèrent au Texas. C'est le cas de Lisam qui dispose d'une dizaine d'employés et y réalise 30 % de son chiffre d'affaires. Phénomène intéressant, cela a entraîné la création d'emplois en Wallonie dans des proportions presque identiques pour soutenir cette croissance aux États-Unis.

Afin de soutenir cette implantation locale et vous avez évoqué le dernier cas en date, Revatis, *spin-off* de l'Université de Liège et spécialement de sa faculté de médecine vétérinaire, j'ai créé un fonds Texas A&M à la SOFINEX. Ce fonds n'est actionné qu'en cas de coinvestissement de l'université américaine. Au moins trois sociétés présentes à cette mission m'ont fait part de leur volonté d'y recourir.

Fruit du long travail de réseautage de l'AWEx, une série d'accords formels entre opérateurs de Wallonie et texans ont été signés :

- accord entre TexasOne et l'AWEx pour collaborer dans l'attraction d'investisseurs étrangers ;
- renouvellement de l'accord global entre l'AWEx et Texas A&M ;
- renouvellement du partenariat avec le Research Valley Partnership dans le cadre du « Programme Incubateurs Amérique du Nord » de l'AWEx pour attirer des entreprises des entités de Bryan-College Station en Wallonie ;
- renouvellement de l'accord entre la SOFINEX et Texas A&M University qui entérine le fonds

pour intervenir financièrement dans des filiales entre la société et Texas A&M ;

- partenariat entre Idelux et le Research Valley Partnership pour promouvoir des investissements croisés entre les entités de Bryan-College Station et la province du Luxembourg ;
- concrétisation d'un accord entre Dim3 et CHI St-Joseph, l'un des plus importants hôpitaux du Texas, pour tester et valider NUTROW, leur logiciel de gestion de la nutrition ;
- accord de collaboration entre Vésale Pharma et Texas A&M pour développer et démontrer conjointement les potentialités de la technologie Intelicaps, brevetée par Vésale Pharma ;
- établissement d'une filiale de Revatis commune avec Texas A&M, impliquant un investissement de l'université dans la société ;
- contrat de service entre Revatis et le Texas A&M Institute for Genomic Medicine ;
- contrat entre Taktik et Texas A&M System pour l'utilisation de leur technologie de traitement de l'image au sein de l'université ;
- accord de coopération entre Tempora et VizLab qui est une *spin-off*, pour développer de nouveaux outils d'exposition ;
- accords de collaboration entre Neuropath et trois entreprises américaines ;
- accord global de collaboration entre Texas A&M et l'Université de Liège portant sur des échanges de bonnes pratiques en matière d'entreprenariat pour ingénieurs. Un Memorandum of understanding permettant des collaborations en enseignement et en recherche et pour l'échange d'étudiants et de professeurs ;
- accord global de collaboration entre Texas A& M University et l'Université libre de Bruxelles portant sur des échanges de bonnes pratiques en matière d'entrepreneuriat pour ingénieurs ;
- accord entre WSL et le Center for New Ventures and Entrepreneurship, CNVE, pour une collaboration et un partage d'idées en matière de pratiques entrepreneuriales au sein de leurs organisations respectives, où ils pourront élaborer des programmes conjoints ;
- contrat de 5 millions d'euros de la société hannutoise LR Physics avec MaaS, portant sur la rénovation de bâtiments à Austin et Houston. LR Physics fournira la recherche et le développement et se chargera de la levée de tiers fonds ; MaaS exécute les chantiers et le monitoring pendant 15 ans.

La mission a été très bénéfique pour le volet « Investissements étrangers ». En effet, dans un contexte économique peu favorable, marqué par une nouvelle incertitude politique, les entreprises américaines restent dans une période d'attente et peu de décisions stratégiques d'implantation en Europe se prennent. La mission économique, à travers, notamment, la présence de la princesse et de représentants des Gouvernements, a été une grande opportunité pour l'AWEx de : nouer davantage de contacts avec des entreprises à haut niveau ; accélérer un processus décisionnel qui se compte au grand minimum en semestres ; susciter un intérêt pour le marché européen via une implantation en Wallonie.

Dans la préparation de la mission, toujours du point de vue des investissements étrangers, plus de 800 personnes dans près de 400 entreprises ont été sélectionnées et contactées individuellement. Plusieurs marques d'intérêt ont été détectées. Cette campagne de prospection a notamment débouché sur l'organisation d'un séminaire « Investissements ». Un total de 60 personnes étaient présentes, dont la délégation belge officielle et 40 Américains. Le séminaire a, par ailleurs, été agrémenté par un excellent témoignage de Luke Kissam, CEO de Albermarle, opérant dans le secteur chimique, qui a son quartier général européen à Louvain-la-Neuve.

L'évènement a finalement permis de nouer des contacts avec des services commerciaux fédéraux américains et l'homologue de l'AWEx pour le Texas.

À noter également, deux projets d'investissements en Wallonie détectés par notre partenaire, le Research Valley Partnership. Une visite de leurs représentants est prévue en avril 2017. Ces projets seront encadrés par l'incubateur des sciences de l'ingénieur WSL et par IDELUX, qui a ouvert un espace d'accueil d'entreprises texanes au parc Novalis de Marche.

Une autre réalisation importante liée à cet accord avec Texas A& M University est la création d'un réseau mondial d'innovation ouverte, dont l'AWEx est l'un des quatre membres exécutifs avec Texas A&M University, Coway International TechTran, Tsinghua University à Pékin et Queensland Innovation and Trade en Australie. L'objectif de ce réseau est double : encadrer l'implantation de nos PME innovantes sur ces marchés en leur offrant des écosystèmes où ils peuvent trouver tout ce dont ils ont besoin ; et ensuite, présenter à des multinationales les compétences regroupées de nos réseaux d'innovation.

Nous avons lié à ce réseau notre réseau d'ALS ainsi que l'Université d'Alabama à Huntsville, l'un des hauts lieux de la conquête spatiale aux États-Unis.

À la veille d'un changement radical de politique internationale et commerciale annoncé par le président élu récemment, nos interlocuteurs américains nous confirment que le climat est clairement à l'incertitude, mais que leur volonté est de continuer à développer l'économie texane à l'international avec des partenaires tels que nous.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour son bilan, sa réponse très complète.

On voit que nos PME sont mises en avant, c'est important, nos grandes entreprises aussi bien sûr, mais il importe d'irriguer le tissu des PME.

Vous avez rappelé de nombreux accords avec nos organisations, AWEx ou autres, mais aussi avec des universités, des entreprises. C'est assez mixte, cela me semble assez riche.

Manifestement, les liens se construisent, existent et sont bons. La volonté combinée de l'État du Texas, de ses opérateurs, de l'université et, peut-être, du Fédéral fait qu'indépendamment des décisions futures, ou en tout cas de l'impact de celles-ci dans un sens ou dans un autre, devrait nous permettre de maintenir et d'approfondir encore les liens. Je suppose que c'était bien votre objectif et que vous êtes satisfait de cette mission.

QUESTION ORALE DE MME SIMONET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le suivi des recommandations du Conseil de la Politique scientifique ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, on a reçu, en tant que parlementaires, les recommandations du Conseil de la politique scientifique dans le cadre de son rapport d'évaluation sur la politique scientifique de la Wallonie et de la FWB.

Le CPS dresse un bilan global satisfaisant, notamment en termes d'investissements, où nous approchons de l'objectif des 3 %. C'est une excellente nouvelle, vous avez déjà eu l'occasion de le dire au sein de cette commission, même si cet objectif est atteint en grande partie grâce aux entreprises. Le bilan est positif.

Toutefois, le rapport pointe quelques faiblesses, qui ne sont pas nouvelles.

Il existe de grandes disparités entre secteurs. Ainsi, la chimie et la pharmacie concentrent deux tiers des efforts d'investissements. On s'en félicitera, mais l'objectif est de nourrir davantage de nouveaux secteurs.

Autre constat récurrent : 60 % des dépenses sont effectuées par de grandes entreprises de plus de 1 000 employés.

Quant à la problématique des filières scientifiques dans l'enseignement supérieur, on connait, en Fédération Wallonie-Bruxelles, une légère augmentation. Cela va dans le bon sens. Je sais que l'on ne maitrise pas totalement les choix des étudiants. La tendance à la hausse des diplômés de ces filières va dans le bon sens, mais reste fragile.

Nos universités et nos entreprises n'ont pas une participation aux programmes européens jugée suffisante. Ce point-là doit encore être amélioré.

Le CPS préconise un maintien du soutien de la Wallonie au financement de la recherche fondamentale via sa participation au FNRS.

Je voudrais pointer certaines recommandations : une amélioration de la visibilité des aides à la recherche au profit des PME ; un renforcement des filières scientifiques, notamment par le biais de contacts entre le secondaire et le supérieur ; un renforcement de la participation des entreprises et des universités aux programmes européens ; des mesures facilitant la valorisation des résultats de la recherche.

Ce sont des thématiques qui existaient, Monsieur le Ministre, qui restent d'actualité. Elles ne sont pas nouvelles.

Pouvez-vous nous donner un éclairage sur ce rapport d'évaluation du CPS et ses recommandations ?

Quelles suites entendez-vous apporter concrètement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, j'ai pris bonne note du rapport d'évaluation de la politique scientifique. Je considère ce rapport favorablement, et ce, malgré ce que le CPS considère comme des faiblesses.

Je suis toujours ravi de voir que le secteur de la chimie et de la pharmacie sont toujours aussi présents. Ce sont deux secteurs essentiels qui participent au projet de redéploiement industriel et je ne comprendrais pas que la part des financements octroyés à ces deux secteurs vienne à diminuer.

Cela voudrait dire que les entreprises de ces secteurs sont moins actives dans les pôles de compétitivité ou dans les aides directes. Ce ne serait alors pas une bonne nouvelle pour la Région qui vise à soutenir le développement de champions sur le plan international.

Il ne faut pas oublier les autres secteurs, le génie

mécanique, l'aérospatial et l'agro-industrie.

Le poids des grandes entreprises y est aussi important, mais moins concentré que pour le secteur de la chimie et l'industrie pharmaceutique. Néanmoins, leur présence et leurs effets d'entrainement sont tout aussi importants. Je rentre du Texas et une petite entreprise Vésale Pharma, membre du pôle Wagralim, opérant dans le secteur des compléments alimentaires, a reçu un soutien marqué par la signature d'un protocole d'accord avec l'Université de Texas A& M. C'est peut-être moins visible, mais sur le long terme, tous ces petits dossiers pourront avoir un impact favorable sur la création d'emplois en Wallonie.

Les financements octroyés aux petites et moyennes entreprises dépassent maintenant ceux octroyés aux grandes entreprises. Sur la période 2009-2014, les grandes entreprises ont bénéficié de 247,9 millions d'euros de moyens de crédits de liquidation, tous types de budget et de financement confondus, alors que les petites et moyennes entreprises ont reçu plus de 388 millions d'euros.

C'est la même tendance en 2015 et 2016, avec 72 millions d'euros pour les grandes entreprises contre 104 millions d'euros pour les PME. Tout cela, hors fonds structurels.

Je partage, par contre, la remarque du CPR sur les filières scientifiques et techniques de l'enseignement supérieur. Alors que les possibilités sont nombreuses pour accéder à un emploi scientifique, l'orientation vers ces filières dans le secondaire ne semble pas optimale. J'espère que cela s'améliorera au travers du Pacte d'excellence.

Quant aux recommandations, je pense avoir fourni les éléments de réponse sur les deux premières faiblesses que vous mentionnez : les aides à la recherche au profit des PME et le renforcement des filières scientifiques.

En ce qui concerne la participation des entreprises et des universités aux programmes européens, les nombreux outils qui existent et qui ont été mis en place par les ministres de la Recherche successifs suscitent toujours la même interrogation. Je n'ai pas attendu le rapport pour travailler avec les opérateurs. J'ai, ainsi, suggéré d'avoir une approche plus pragmatique avec les universités. Je leur ai proposé de se mobiliser dans trois thématiques : les sciences du vivant, le génie mécanique et les technologies de l'information et de la communication, pour monter trois consortiums de projet avec l'objectif d'aller décrocher des financements importants avant la fin de cette législature.

Le modèle collaboratif donne régulièrement de bons résultats et j'attends que chacun – les universités, les entreprises, l'administration – joue un rôle actif, chacun dans ses compétences.

Enfin, en ce qui concerne la valorisation des résultats de la recherche, les universités m'ont fait part de leur accord sur le projet « Innovation Store ».

La valorisation est, en effet, l'élément le plus important de la politique de la recherche. J'ai souhaité que les universités partagent ensemble, avec les pôles de compétitivité et les centres de recherche, voire les hautes écoles, les résultats de la recherche de projets qui ne sont pas directement valorisés.

En pratiquant de cette manière et en décloisonnant, j'espère que les interfaces universitaires dont le financement dépend en grande partie des fonds européens seront sensibles à ce mode de fonctionnement plus ouvert et plus collaboratif.

Je pense, ainsi, avec cette réforme de la valorisation, avoir mis en œuvre la stratégie de spécialisation intelligente présentée en 2015 devant notre Conseil des ministres.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse avec les axes et les orientations qu'il a déjà, dans certains cas, initiés, renforcés ou impulsés.

J'ai trouvé particulièrement intéressants les chiffres qu'il a rappelés du financement des PME. Toute entreprise est intéressante et il est important de les soutenir, singulièrement en matière de recherche, mais il est intéressant de voir que les montants étaient plus importants pour les PME que pour les grandes entreprises, ce qui peut paraître parfois inhabituel. C'est un axe qui me semble également important.

QUESTION ORALE DE MME SIMONET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'IMPACT POUR LES ENTREPRISES WALLONNES DE LA CRÉATION DE L'AGENCE SPATIALE INTERFÉDÉRALE »

QUESTION ORALE DE MME MORREALE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE SOUTIEN AU SECTEUR AÉROSPATIAL WALLON HAUTEMENT QUALIFIÉ ET PERFORMANT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique :

- de Mme Simonet, sur « l'impact pour les entreprises wallonnes de la création de l'Agence spatiale interfédérale » ;
- de Mme Morreale, sur « le soutien au secteur aérospatial wallon hautement qualifié et performant ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, le Conseil des ministres du Gouvernement belge a approuvé la création d'une Agence spatiale interfédérale. On en parle déjà depuis longtemps, ce n'est pas nouveau. Force est de constater que déjà une quarantaine de pays ont adopté ce modèle. La Belgique est l'un des rares pays qui n'est pas doté d'une telle agence.

Cette nouvelle structure devrait impliquer, nous dit la ministre, Mme Sleurs, les Régions et devrait permettre à la Belgique de faire face à la concurrence internationale dans les grands projets spatiaux.

C'est vrai qu'il y a plusieurs éléments qui plaident en faveur d'une telle agence et depuis plusieurs années, mais en même temps, la création de cette agence, sa mise en place surtout, fait l'objet de différentes questions auprès des milieux concernés.

La recherche scientifique est typiquement un domaine dans lequel la coopération, la coordination sont nécessaires, surtout pour ce type de programme. On gère des programmes bilatéraux actuellement avec la France, avec la Russie, avec Galileo. Ce n'est pas une mince affaire.

Les appréhensions des secteurs concernés en Wallonie portent notamment sur les clés de répartition qui, aujourd'hui, ciblent bien les entreprises qui sont les plus dynamiques. Cela nous convient. On aimerait, évidemment, que cela reste ce critère de qualité, de projet, qui reste un critère important, et que l'on n'évolue pas vers un critère qui serait moins basé sur la qualité et plus sur un modèle de répartition forfaitaire.

Au moment où je devrais déposer ma question, mardi dernier, au Parlement fédéral, Mme Sleurs devait, elle, exposer sa politique, notamment en matière scientifique et en matière d'agence spatiale, dans le cadre du budget fédéral, mais il m'est revenu – je ne le savais pas, je devais déposer la question – qu'en ce qui concerne l'agence spatiale, elle a été particulièrement courte et laconique, disant que le dossier était toujours en cours. J'en suis contente, parce que s'il est toujours en cours, c'est qu'il y a donc toujours un espace de discussion et un espace pour informer nos entreprises, qui se posent, évidemment, beaucoup de questions.

Mercredi dernier, lors des questions d'actualité, vous m'avez d'ailleurs dit qu'un groupe de travail était précisément mis en place et je m'en félicite aussi.

Je voulais donc revenir vers vous, Monsieur le Ministre. Avez-vous été concerté sur la création de cette agence et sa plus-value ? Cette agence et sa création aura-t-elle un coût ? Quelque part, on souhaite que oui, parce que l'on voudrait l'étoffer, d'ailleurs.

Comment les entités fédérées vont-elles être associées à cette réforme ? J'ai noté qu'elles siégeraient, mais auraient une voix consultative. Est-il prévu de les impliquer financièrement ?

Cette situation avec voix consultative vous convient-elle, Monsieur le Ministre ?

Quelles sont les entreprises wallonnes susceptibles d'être impactées par cette réforme ?

Ces entreprises vous ont-elles sollicités pour vous faire part de leurs craintes et de leurs attentes ? Sont-elles rassurées sur leur avenir ?

En ce qui concerne le groupe de travail que vous avez évoqué, un calendrier a-t-il été précisé ?

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, dans la foulée des interrogations de ma collègue, Mme Simonet, il est vrai que la récente mission économique que vous avez menée au Texas a permis de rencontrer des entreprises et des responsables économiques américains. C'est la première mission depuis l'élection du nouveau président des États-Unis, dans un État qui fait 28 fois la Belgique.

Parmi les rendez-vous, le Centre spatial Lyndon B. Johnson de la NASA, à Houston, revêtait un caractère particulier, au vu de l'importance du secteur aérospatial, qui est florissant, en Wallonie. C'était donc, pour notre Région, ses représentants et des entreprises, l'occasion de nouer de nouveaux contacts et de renforcer ceux qui existent. Il semblerait qu'il n'en était pas de même du tout du côté de votre homologue flamand, mais il faut souligner qu'il y a peu d'entreprises de développement industriel en Flandre dans ce secteur.

Cela illustre le paradoxe de la suppression de Belspo et de son projet de remplacement à venir par l'Agence spatiale belge, ce qui pourrait entraîner une répartition des soutiens, non plus en fonction des projets industriels en lien avec l'Agence spatiale européenne, mais bien en fonction de la localisation géographique régionale des entreprises.

C'est, évidemment, tout sauf neutre. Quand on sait que 1 600 emplois sur les 2 000 du secteur se trouvent en Wallonie, les implications et les interrogations sont de mise. C'est un projet de répartition qui est largement orienté. On peut d'ailleurs s'étonner de la position du Gouvernement fédéral. Pour proposer un projet comme celui-là, cela veut dire notamment que le MR serait d'accord. On peut imaginer qu'il ferait, le cas échéant, payer un lourd tribut aux entreprises wallonnes de pointe avec sa participation ou son acceptation à ce type de modification fondamentale, qui aurait des impacts

très lourds sur nos entreprises.

Spacebel ou Amos par exemple avaient exprimé au JT, il y a à peu près deux semaines, leur inquiétude quant aux conséquences sur la politique menée au Fédéral en matière spatiale. Il y a d'ailleurs eu aussi une pétition qui a regroupé plus de 17 000 signataires, dont le Prix Nobel belge qui reste en vie.

Avez-vous des informations au sujet de l'évolution de la situation ? Y a-t-il eu un comité de concertation en groupe de travail à propos de la politique d'aérospatiale ? Comment peut-on assurer le maintien de l'excellence des entreprises wallonnes et de leur soutien futur ? Ne serait-il pas intéressant que, dans le cadre des discussions qui devraient avoir lieu avec le Fédéral, dont Mme Simonet a fait écho en réponse à la question qu'elle vous avait adressée en plénière, de voir dans les entreprises wallonnes qui sont dans l'aérospatiale ce qu'elles avaient avant avec la clé de répartition qui existait et ce qu'elles risqueraient d'avoir si la clé de répartition qui est proposée par la ministre Sleurs et le Gouvernement fédéral venait à voir le jour ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Mesdames les députées, il faut se rappeler que la création de l'Agence spatiale interfédérale belge a été annoncée dans l'accord du Gouvernement fédéral d'octobre 2014.

La création de cette agence, de manière concrète, a été annoncée par le Gouvernement fédéral le 24 novembre. Cette agence a été présentée également comme l'interlocutrice indispensable de l'ESA qui ne connaît que les États. La création de l'agence n'a fait l'objet d'aucune concertation à ce jour.

Le même jour, le Conseil des ministres, sur ma proposition, a déposé une note pour que le Comité de concertation soit sollicité. J'ai demandé que la Secrétaire d'État à la Politique scientifique organise une concertation avec les Régions dans un délai bref au sujet des clés de répartition de la participation aux programmes de l'ESA, ainsi qu'au sujet de la concertation à organiser avec les régions relativement à la mise en place de l'agence.

La requête a été examinée par le comité de concertation le 14 décembre. L'ensemble des éléments que j'ai souhaité voir discuter se fera à l'intérieur d'un groupe de travail ad hoc qui va se réunir rapidement.

Ma crainte première est la réorientation des moyens au bénéfice de la Flandre alors que la plus grande partie du potentiel industriel est chez nous. La clé de répartition de la participation aux programmes de l'ESA est actuellement, et de manière indicative, de 56-34-10 sur base de la clé dite Perrin. En pratique, cette clé n'a jamais été respectée dans la mesure où la Wallonie est au-delà de la part qui lui est attribuée, sur la base d'une clé utilisation.

Chez nous, ce sont près de 40 entreprises, près de 50 départements universitaires et centres de recherche, dont le centre spatial de Liège, qui sont actifs dans le secteur spatial et qui participent avec succès aux appels d'offres de l'ESA. Au total, cela représente 1 600 personnes qui travaillent directement dans le secteur en Wallonie, en majorité des emplois high-tech pour un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros, quasiment totalement vers l'exportation.

Je continue à craindre, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que le Fédéral n'assèche les moyens pour diminuer de facto la part de la Région à travers sa nouvelle agence et qu'une clé n'amène des entreprises à se délocaliser vers la Flandre, comme cela a déjà été le cas dans le passé.

Il n'y a en effet qu'à examiner la manière dont la Belgique, représentée par la Secrétaire d'État en charge de la Politique scientifique, s'est positionnée à la dernière conférence de l'ESA.

Il n'a été que très peu tenu compte des attentes de la Wallonie, exprimées au travers de Wallonie Espace, l'organisation des acteurs du spatial, qui a exprimé dans un mémorandum à l'attention du Gouvernement fédéral ces remarques. Les arguments des industriels et centres de recherche n'ont pas été retenus au prétexte que la Wallonie avait, en 2014, bénéficié de retombées supérieures à celles de la Flandre.

En l'occurrence, la conférence ministérielle de Luxembourg était dédiée à Ariane 6 et c'est la Wallonie qui produit des lanceurs et des équipements pour ce programme. En revanche, un montant de 91 millions, sur un budget de 200 millions d'euros, a été dédié, par la seule Belgique, au programme Altius, un programme sans retombées industrielles, qui, pendant plusieurs années, a été bloqué par les comités d'experts de l'ESA.

Nos industriels avaient pourtant clairement annoncé que ce programme ne les intéressait pas et que les retombées étaient dans quelques laboratoires pointus de la KUL et de l'Observatoire d'Uccle. Ce montant considérable, complété par des mises de nettement moindre importance, permet au programme de démarrer alors qu'un programme comme Vega, pour les lanceurs de satellites de petite taille, jugé très important par nos industriels, démarrera sans nous, la Belgique n'y ayant pas mis une contribution significative. Ces lanceurs étaient cependant bien adaptés pour mettre en orbite des microsatellites, sur lesquels nos entreprises se positionnent, de même que sur des éléments du lanceur lui-même.

Enfin, en ce qui me concerne, je ne peux que regretter les trois éléments suivants :

- une gouvernance qui implique peu les régions. Sur 12 membres du conseil d'administration, seulement trois représentants des régions ont une voix consultative. Il n'y a aucune précision quant au profil des administrateurs ayant voix délibérative;
- aucune prise en compte des compétences et des potentiels industriels réels ;
- aucune garantie quant à la participation aux programmes de l'ESA.

Tout cela, au moment où l'Union européenne annonce qu'elle basera sa politique industrielle à venir sur la politique spatiale et de défense.

Je n'aurai donc de cesse de porter le message des entreprises et centres de recherche vers le Gouvernement fédéral, dont je me serai attendu à plus de prise en considération de ces compétences.

La Belgique joue en effet un rôle majeur dans le spatial. L'effort réalisé par la Belgique la place au huitième rang mondial en ce qui concerne l'effort rapporté au PIB et au troisième rang européen rapporté au nombre d'habitants. Depuis 2001, le financement annuel public moyen est de l'ordre de 200 millions d'euros par an, dont 190 millions sont investis dans des programmes de l'Agence spatiale européenne. Cela pourrait ne plus être le cas à l'avenir.

Je rappelle enfin les efforts complémentaires que j'ai fait consentir au spatial via le pôle de compétitivité Skywin, le pôle de compétitivité de l'aéronautique et du spatial, qui depuis le lancement de cette politique a déposé des projets pour plus de 218 millions d'euros.

Nous continuerons donc à être attentifs à l'évolution de ce dossier.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on n'est pas rassurés. L'idée de mettre en place une agence interfédérale spatiale existe depuis longtemps et, quelque part, ce n'était pas négatif en soi, surtout à l'époque où c'était conçu, parce que c'était l'occasion de donner plus de visibilité, d'accentuer notre présence encore dans les programmes de l'ESA et de donner des moyens davantage pour soutenir cette politique.

Vu comme cela, ce n'était pas négatif. C'était aussi une façon de mettre, à l'époque, les activités spatiales à l'abri d'une régionalisation. On sait que l'on a besoin de synergies et de ne pas être isolés. Cependant, au fond, peut-être que la Région flamande n'a pas envie de régionaliser tout de suite, puisqu'il y a moyen de rééquilibrer, pour une fois, « dans un autre sens », mais pas de rééquilibrer sur le dynamisme et nécessairement la qualité. Vous avez cité des exemples où la Belgique s'est inscrite dans des politiques de l'Agence spatiale européenne, sans retombées, si ce n'est finalement en Flandre, si je comprends bien.

En fonction de la mise en œuvre de cette agence et de la façon dont on voulait la mettre en œuvre, il semblerait ici que ce n'est pas une mise en œuvre qui va nécessairement donner des retombées positives.

Je suis particulièrement inquiète. On ne manquera pas de revenir. Le secteur aussi est particulièrement inquiet. Vous n'avez pas répondu, mais je suppose que vous avez eu des contacts avec les différents membres, les différentes entreprises wallonnes que vous voyez régulièrement dans d'autres domaines, notamment Skywin. On explose Belspo et on maintient une agence et ce n'est pas nécessairement avec de bonnes lignes directrices.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Le spatial est une compétence fédérale, même si c'est vrai que, dans le cadre du plan Marshall, la Wallonie a toujours soutenu son secteur aérospatial ou aéronautique. Cela fait partie d'un des pôles.

Cela fonctionnait très bien au Fédéral. La Belgique est le cinquième ou, selon les années, sixième contributeur à l'État ; les retours industriels sont excellents, grâce notamment à l'influence de Belspo au sein de l'ESA.

Une agence interfédérale, cela coûterait cher, cela rigidifierait les processus décisionnels. C'est difficile de définir et de porter à l'international une position belge ambitieuse, alors que l'on sait que c'est un secteur dans lequel on a réussi à se démarquer, un secteur technologique de pointe. Notre objectif, en tant que députés wallons, est de soutenir nos entreprises et notre tissu économique. Il ne faudrait pas le mettre en péril avec une clé de répartition qui serait clairement orientée.

Dans ce dossier, comme dans d'autres, mais dans celui-ci, il y a plus de 1 600 emplois wallons à la clé. C'est une attaque au secteur industriel aérospatial wallon. C'est un nouveau dossier communautaire. Je regrette que parfois certains parlementaires libéraux viennent expliquer combien ils sont attachés à la politique économique de la Wallonie. S'ils ne relayent pas ce problème essentiel pour nos secteurs industriels au niveau du Premier ministre, au niveau de leurs ministres fédéraux, cela veut dire qu'ils rentrent dans un jeu de dupe et qu'ils seront eux-mêmes complices des problèmes majeurs qui pourraient arriver si le dossier devait aboutir de la manière dont la N-VA souhaite le mener. J'espère en tout cas que dans le groupe de travail, on pourra avancer sur ces clés de répartition. Nous reviendrons dans les prochains mois ou prochaines semaines sur ce dossier. Merci pour vos explications.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Arens, sur « la discussion au Comité de concertation concernant « l'avant-projet de loi portant création et relative au fonctionnement de l'Agence spatiale interfédérale de Belgique et à la suppression du Service public fédéral de programmation Politique scientifique » ;
- Mme Zrihen, sur « le Smart City Wallonia » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,

sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Crucke, sur « le commerce des chevaux d'élite » ;
- M. Crucke, sur « la valorisation des lieux de tournage de films et de séries télé en Wallonie » ;
- M. Crucke, sur « les inquiétudes de l'industrie alimentaire » ;
- M. Crucke, sur « l'avenir de l'entreprise Caterpillar à Gosselies » ;
- M. Crucke, sur « la cession des parts de l'hippodrome de Wallonie » ;
- M. Crucke, sur « le rachat de Brussels Airlines par la Lufthansa » ;
- M. Dodrimont, sur « le développement de la spin-off Revatis AM de l'Université de Liège » ;
- M. Fourny, sur « la Smart Région et l'appel à projets « Smart Cities » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,

sont retirées.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour. À l'année prochaine et bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 11 heures 16 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Olivier Destrebecq, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique
Mme Christie Morreale, PS
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Vincent Sampaoli, Président
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Isabelle Stommen, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
ADN	agence du numérique
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BEI	Banque européenne d'investissement
CPS	Comité du programme statistique des Communautés européennes
CRISP	Centre de recherche et d'information socio-politiques
CVA	coût-vérité à l'assainissement
DPR	Déclaration de politique régionale
ESA	European Space Agency (Agence spatiale européenne)
FNRS	Fonds National de la Recherche Scientifique
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
UCM	Union des Classes moyennes
SNI	Syndicat Neutre pour Indépendants (Syndicat national des Indépendants)
SOFINEX	Société wallonne de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPF	services publics fédéraux
SPGE	Société publique de gestion de l'eau S.A.
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SWDE	Société wallonne des Eaux